

SEANCE DU 14 MARS 2008

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Elisabeth PETIT, Maire, qui a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections du 09 mars 2008 et a déclaré installer Mesdames et Messieurs : BEAUDOUIN Marie-France, MONTIER Didier, DIEULLE Jacqueline, HALBOURG Eric, VAUTIER Philippe, PETIT Elisabeth, LECOQ Gérard, DUBUISSON Sophie, DUMARCHE Gaétan, BIARD Christophe, GALLE Nathalie, LEURY Tony, HAMOUIIS Patrick, DUCROQ Philippe, FAUVEL Catherine dans leurs fonctions de Conseillers municipaux.

Election du Maire

Présidence de l'assemblée

Monsieur Gérard LECOQ, conseiller le plus âgé a pris présidence de l'assemblée, a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Le Président a rappelé qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau

Le Conseil Municipal a désigné comme assesseurs : Dieulle Jacqueline, Leury Tony.
Le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection d'un maire.

1er tour de scrutin

Chaque conseiller Municipal, à l'appel de son nom a remis sous pli fermé au président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
nombre de votants (enveloppes déposées).....	15
a déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.....	00
reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	15
Majorité absolue.....	08

Ont obtenu :

Mme PETIT Elisabeth QUINZE VOIX

Mme PETIT Elisabeth ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé maire.

Mme PETIT Elisabeth élue maire, prend la présidence de la séance.

sur proposition du maire, les Membres du Conseil à la majorité des votes, fixent à deux le nombre des Adjoints à élire.

Election du 1er Adjoint

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection du 1er Adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
nombre de votants (enveloppes déposées).....	15
a déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.....	00
reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	15
Majorité absolue.....	08

Le premier tour de scrutin a donné les résultats suivants :

ont obtenu :

Mme BEAUDOUIN Marie-France QUINZE VOIX

Mme BEAUDOUIN Marie-France ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1er Adjoint

Election du 2ème Adjoint

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection du 2ème Adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
nombre de votants (enveloppes déposées).....	15
a déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.....	00
reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	15
Majorité absolue.....	08

Le premier tour de scrutin a donné les résultats suivants :

ont obtenu :

Mr HAMOUIS Patrick QUINZE VOIX

Mr HAMOUIS Patrick ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2ème Adjoint

Mme PETIT Elisabeth a déclaré installés : Mme BEAUDOUIN Marie-France 1er Adjoint
et Mr HAMOUIS Patrick 2ème Adjoint